

Séance Plénière du 21 octobre 2016

La Région consacre près de 67 M€ au fonctionnement des lycées

Le Conseil Régional du Grand Est, réuni en séance plénière sous la présidence de **Philippe Richert**, a statué, ce vendredi 21 octobre 2016, sur le montant des dotations initiales de fonctionnement attribuées aux lycées publics et privés pour l'année 2017. Ces dotations s'élèvent à **près de 67 M€**.

La Région Grand Est a en charge le **fonctionnement** et l'**équipement des lycées publics** (hors dépenses pédagogiques et dépenses des personnels administratif et enseignant qui relèvent de l'Etat). Elle contribue également au fonctionnement matériel des classes sous contrat d'association avec l'Etat dans les établissements d'enseignement privé.

La Région Grand Est vote chaque année, pour les **355 lycées**, qui accueillent quelque **217 000 élèves**, les dotations de fonctionnement déterminées selon différents paramètres : effectifs, formations, surfaces, consommations, etc. Pour 2017, les dotations de fonctionnement des lycées sont encore calculées de manière différente sur les trois territoires. Des travaux de convergence ont été engagés par les élus régionaux. L'état des lieux faisant apparaître des différences de modalités de calcul dans les trois anciennes régions, un long travail de concertation avec les établissements sera nécessaire. La mise en place d'une dotation harmonisée sur l'ensemble du territoire ne pourra donc se faire au plus tôt que pour les dotations 2019.

Pour les lycées du territoire alsacien, la dotation régionale 2017 s'élève à **13,7 M€**. Elle se compose de quatre éléments :

- **la part viabilisation**, qui sert à couvrir les charges d'énergies,
- **la part enseignement**, relative aux dépenses pédagogiques et de fonctionnement général de l'établissement, ainsi qu'au coût des séances de piscine,
- **la part entretien et fonctionnement**, destinée aux dépenses d'entretien général,
- **la part spécifique, selon les besoins propres de chaque établissement**. Elle comprend notamment la location d'installations sportives extérieures ou les activités périscolaires.

Ces dotations seront versées en février et mai prochain. Un ajustement de cette participation interviendra à partir de septembre 2017, sur la base des effectifs constatés à la rentrée de septembre 2016.

Pour les lycées du territoire champardennais, la dotation régionale s'élève à **26,9 M€** et se compose de trois parts :

- **la part de fonctionnement rationnel**, qui couvre l'entretien, la viabilisation et les charges générales,
- **la part de garantie éducative**, qui prend en compte les charges pédagogiques et les formations. Elle intègre notamment la location d'installations sportives,
- **la part de péréquation**, qui introduit une solidarité entre les établissements publics et permet d'accompagner les plus fragiles financièrement.

Pour les lycées du territoire lorrain, la dotation régionale 2017 s'élève à **19,6 M€** dont 19 M€ pour couvrir les charges classiques de fonctionnement des établissements (dépenses de viabilisation, d'entretien, administratives et pédagogiques) et 0,6 M€ de dotations spécifiques complémentaires (aide aux sections ABIBAC et aux formations biotechnologies, complément pour l'utilisation pédagogiques des exploitations des lycées agricoles). Ces dotations seront versées en janvier et juin prochain.

La participation de la Région Grand Est aux charges de fonctionnement de l'ensemble des lycées du territoire se trouve au croisement des enjeux liés à la viabilisation, à la performance énergétique du bâti, à l'entretien et à la maintenance, à l'équipement, à la vie lycéenne, à la pédagogie, à l'action socioculturelle et aux politiques environnementales liées aux économies d'énergie. Le groupement de commandes mis en œuvre par la Région pour l'achat de l'électricité à partir du 1^{er} janvier 2016 s'inscrit dans cette ligne.

Consciente de l'importance que représente le secteur du bâtiment dans la consommation d'énergie et de l'émission de CO₂, la Région Grand Est souhaite ainsi tenir un rôle exemplaire dans la **politique d'efficacité énergétique de son patrimoine bâti**.



CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier

06 78 79 93 36

Service presse

03 88 15 68 94

presse@alsacechampagneardennelorraine.eu

gaelle.tortil-texier@region-alsace.eu